La formation à la gestion technique et administrative (GTA)

Depuis l'arrêté du 26 juin 2012 qui fixe les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière, les CSSR (Centres de Sensibilisation à la Sécurité Routière) sont tenus d'être formé à la GTA (Gestion Technique et Administrative).
La formation GTA est indispensable pour pouvoir obtenir un agrément de la préfecture.

Les deux types de formations GTA

- La formation GTA initiale

Conformément à l'arrêté du 26 juin 2012, la formation GTA initiale est obligatoire pour toutes les ouvertures de CSSR, c'est à dire pour toute demande d'un nouvel agrément. La formation GTA dure 14 heures, réparties sur deux jours de formation. Elle est dispensée par un formateur habilité par l'INSERR, qui s'assure les stages se déroulent dans le respect des conditions administratives et pédagogiques fixées par la réglementation.
La formation GTA s'adresse aux exploitants d'établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et aux personnes ayant pour activité l'accueil et l'encadrement technique et administratif de ces stages.

Les principaux objectifs de la formation sont les suivants :

- Connaître le contexte législatif, réglementaire et le volet psychoéducatif du permis à points
- Connaître le statut, les rôles et les fonctions de l'exploitant ou de son représentant
- Savoir gérer les moyens matériels et humains avant, pendant et après le stage

- La formation GTA continue

Tous les 5 ans, lors du **renouvellement quinquennal** de leurs agréments, les CSSR ont pour obligation de participer à la formation continue à la gestion technique et administrative.

La formation GTA continue se déroule sur une journée. Il est cependant possible de choisir de la suivre de manière anticipée afin de parfaire ses connaissances et aptitudes à organiser un stage permis à points dans les conditions fixées par la nouvelle réglementation.